

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE Extraordinaire DU 26/06/2026

Membres présents :

Représentants de parents d'élèves :

Mme ALLAIN Laëtitia (CM)
 Mme HARDOUIN Sarah (CE)
 Mme DUBOIS Karen (GS-CP)
 Mme FLAGEUL Marion (TPS-PS-MS)
 Mme MARTEAU Marina (CM)
 M. CARTIER Jérémie (CE)
 M. SERRANDOUR Cédric (GS-CP)
 Mme KERLAOUEZO Julie (TPS-PS-MS)

Représentants de L'Education Nationale :

M. RAULT, inspecteur de l'Education Nationale

Représentants de la municipalité :

Mme CHATELIER, déléguée au service jeunesse de Fréhel.

Représentants de l'éducation Nationale

M. HELLIO Michel, DDEN

Enseignantes :

Mme CORBIN Lucie
 Mme GESTIN Isabelle
 Mme LEOST Aurélie

Absents excusés :

M. CHOLET, Maire de Fréhel
 Mme PRYJDA-SUREAU Nathalie, enseignante

Ordre du jour : Projet d'école-Organisation pédagogique 2026-2027

Le présent conseil d'école est réuni aujourd'hui suite à des interrogations de quelques parents face à la nouvelle organisation pédagogique envisagée pour la rentrée 2026 et présentée au conseil d'école du 9 juin. L'équipe enseignante souhaite expliciter la démarche réflexive engagée depuis plusieurs mois, concomitante à l'évaluation d'école et l'écriture du projet d'école. Pour rappel, le 3^e conseil d'école a toujours pour but de vous présenter la répartition de l'année suivante.

Plusieurs paramètres sont entrés dans cette réflexion :

1) Equilibrer les effectifs par classe pour les niveaux élémentaires (les cohortes étant inégales) :

GS : 9

CP : 8

CE1 : 13

CE2 : 10

CM1 : 11

CM2 : 10

TPS-PS-MS: 3 + (8) + 17 + 8 = 28 (36)

GS-CP: 9 + 8 = 17

/

AM: CP-CE1: 8 + 13 = 21

CE1-CM1 : 13 + 11 = 24

/

AM : CE/CM: 10 + 5 = 15

CE2-CM2: 10 + 10 = 20

/

AM: CE/CM: 6 + 10 = 16

Mme CORBIN

Mme LEOST

Mme LE MARCHAND

Mme GESTIN

Cette organisation ne se résume pas à un changement de classe, mais s'inscrit dans une démarche plus large de décroisement.

L'après-midi (jusque 15h15), les GS seront accueillis par Mme CORBIN. Des temps de décroissements pourront donc être mis en place avec les groupes suivants : CP-CE1 / CE2, CM1 et CM2 seront mixés en 2 groupes selon les matières et les projets mis en place.

2) Corrélation avec notre projet d'école :

A l'issue de notre évaluation d'école dont nous avons eu le rapport fin mars, nous avons travaillé sur notre projet d'école.

En plus des analyses pour le domaine des apprentissages avec les maths et le français, nous nous sommes attachés à réfléchir sur un deuxième domaine qui est le bien être à l'école et le climat scolaire.

Lors de notre réflexion sur le climat scolaire et le bien-être des élèves, nous avons relevé des comportements irrespectueux entre élèves (certes moindres, mais à prendre en compte), un manque d'échanges, de communication et de solidarité entre les grands et les petits...

C'est pourquoi, l'équipe enseignante a souhaité **renforcer une dimension** qui nous paraît essentielle : **la coopération, l'entraide et la responsabilisation des élèves**.

La création des classes de **CE1-CM1** et de **CE2-CM2** répond à cette ambition. Cette organisation permet de créer un écart d'âge plus marqué entre les élèves, favorisant ainsi des relations d'entraide naturelles entre les plus grands et les plus jeunes.

Les élèves les plus âgés sont amenés à développer des compétences de tutorat, d'accompagnement et d'exemplarité. Ils apprennent à aider, expliquer, encourager et prendre des responsabilités au sein de la classe. Les plus jeunes, quant à eux, bénéficient de modèles positifs et rassurants dans leurs apprentissages et leur vie d'élève.

Cette organisation s'inscrit dans une logique de **parcours de l'élève**. En arrivant en CM, les élèves pourront occuper une place valorisante de « grands » de la classe, avec un rôle de référents ou « ambassadeurs » auprès des CE. Cette responsabilité contribue au développement de l'**autonomie**, de l'**empathie** et du **sens de l'engagement**. Elle participe ainsi au développement des compétences psychosociales que l'équipe pédagogique s'attache à renforcer chez les élèves.

Nous tenons à souligner que l'**expérience des années précédentes** nous a conduits à réfléchir à l'équilibre des classes multi niveaux. Nous avons constaté que, dans certaines configurations, notamment au sein de la classe des CM1-CM2, les élèves les plus âgés pouvaient parfois occuper une place très prégnante dans la dynamique de groupe, laissant moins d'espace aux élèves plus jeunes pour développer leur autonomie et leur confiance. Les CM deviennent une figure modélisante pour les CE.

Notons également que lors de la **restauration scolaire**, cette dynamique de brassage des élèves est déjà mise en place et fonctionne très bien.

Enfin, cette organisation de deux niveaux éloignés n'est pas inédite. Il y a plusieurs années, nous proposons une classe de GS-CE1. Et cette répartition s'est très bien passée.

Ce choix pédagogique repose donc sur une volonté de renforcer :

- le respect mutuel ;
- l'entraide entre élèves ; le développement de l'autonomie ;
- le sentiment d'appartenance à une même communauté scolaire ;
- la responsabilisation progressive des plus grands ;
- le bien-être et la réussite de tous.

Ce dispositif constituera également un point d'appui dans le cadre de l'EVAR (l'Education à la Vie Affective et Relationnelle. Il viendra renforcer les actions de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire déjà mises en place au sein de l'école.

Cette organisation sera naturellement accompagnée par l'équipe enseignante afin que chacun trouve sa place et puisse tirer profit de cette dynamique collective.

Notons que les **débuts d'après-midi** seront consacrés à des temps de décroisement organisés par cycle ou par niveau. Pour rappel, les élèves seront alors regroupés selon 3 groupes :

CP-CE1 et les CE2-CM1-CM2 seront mixés en 2 groupes selon les matières et les projets mis en place. Les GS seront en petit groupe en maternelle également.

Ce décroisement sera un temps privilégié autour de l'ouverture sur le monde, de l'éducation artistique et culturelle, de l'EPS, de la culture scientifique ainsi que d'autres actions inscrites dans le projet d'école et permettra **d'adapter au mieux les contenus pédagogiques** aux compétences attendues à chaque niveau en corrélation avec les nouveaux programmes 2025.

Pour certains projets spécifiques, tels que la voile scolaire, la natation scolaire, Cinécole ou d'autres actions nécessitant une organisation particulière, les élèves seront regroupés par niveaux d'enseignement. Les CE1-CE2 travailleront ainsi ensemble, de même que les CM1-CM2.

Présentation de l'emploi du temps prévisionnel de l'après-midi (décroisement).

	Lundi			Mardi			Jeudi			Vendredi		
13h45 14h30	CP-CE1 Atelier d'écriture	G1 Hist.Géo	G2 Sciences	CP-CE1 QLM	CE2-CM1 Résolution de Pb	CM1- CM2 Arts	CP-CE1	CM1-CM2 Résolution de Pb	CE2- CM1 Arts	CP-CE1 Atelier lecture/ écriture	G1 Hist.Géo	G2 Sciences
14h30 15h15	QLM	G2 Hist.Géo	G1 Sciences	GS-CP Projet/ anglais	CE1-CE2 EPS	CM Anglais	GS-CP Arts	CE1-CE2 EPS	CM Anglais	QLM	G2 Hist.Géo	G1 Sciences
15h30 16h15	Chorale			Projet/ anglais	CM EPS	CE1-CE2 Anglais	GS-CP EMC	CM EPS	CE1- CE2 Anglais	GS-CP EPS	EMC	

L'objectif est donc de **conjuguer plusieurs formes de regroupement** au cours de l'année afin de répondre au mieux aux **besoins des élèves** : **coopération entre âges différents** dans les classes, **travail par cycle** lors des décroissements et **regroupements par niveau** lorsque les projets pédagogiques le nécessitent.

L'équipe souhaitait retrouver l'organisation en décroisement mise en place il y a deux ans avec la classe de CM. Cette organisation n'avait pas pu être reconduite en raison des contraintes liées à l'emploi du temps de Mme PRYJDA-SUREAU. La nouvelle enseignante nommée s'est montrée favorable à ce fonctionnement. Cette organisation permet de placer **l'élève au cœur des apprentissages**, conformément aux objectifs pédagogiques de l'école.

En conclusion, cette organisation permet de renforcer une **nouvelle dynamique d'école** en favorisant le brassage des groupes d'élèves, permettant à chacun de développer de nouvelles relations, de travailler avec des camarades différents (avec un dispositif de coopération et de tutorat) contribuant au développement de l'autonomie, de l'entraide et du vivre ensemble.

M. Cartier rappelle que les grandes lignes de cette nouvelle organisation avaient déjà été présentées lors du précédent conseil d'école. Il demande à M. Rault si la tenue de ce conseil d'école extraordinaire est à son initiative.

M. Rault confirme avoir souhaité cette réunion afin de préciser les réflexions pédagogiques de l'équipe enseignante concernant cette nouvelle organisation, dans un contexte où celle-ci suscite des interrogations et des réactions de la part de certaines familles.

M. Serrandour indique que certaines sollicitations de parents auraient contribué à accélérer la mise en œuvre de cette organisation.

M. Rault précise que cette réflexion s'inscrit dans une démarche pédagogique habituelle, notamment à la suite de l'évaluation d'école. Il souligne que l'organisation envisagée répond à des pratiques déjà développées dans de nombreuses écoles. Selon lui, placer l'élève au cœur des apprentissages constitue un objectif pédagogique important qui nécessite un important travail de préparation de la part des enseignantes. Il met également en avant l'intérêt du travail conjoint des enseignantes, permettant un enrichissement des pratiques professionnelles et des apprentissages des élèves grâce au croisement des regards. Il précise que les événements récents n'ont pas été à l'origine de cette réflexion.

Revenant sur le calendrier de communication, M. Rault rappelle que la présentation de la répartition des classes intervient généralement lors du dernier conseil d'école, tout en précisant que celle-ci peut être ajustée à la rentrée en fonction des effectifs définitifs.

Mme Léost rappelle que cette évolution est le résultat d'un choix collectif de l'équipe enseignante, déjà impulsé depuis plusieurs mois.

Mme Dubois fait part des inquiétudes de certains parents, qui craignent que les écarts entre les élèves soient plus importants dans cette nouvelle organisation.

En réponse, M. Rault évoque l'exemple d'une école ayant mis en place une classe regroupant des élèves de CP et de CE2. Si cette organisation avait suscité des réticences initiales, les retours d'expérience ont ensuite été positifs. L'exemple des classes jumelles a aussi été évoqué.

M. Cartier rappelle que les choix d'organisation pédagogique relèvent de la responsabilité de la directrice et de l'équipe enseignante. M. Rault confirme que la répartition des élèves est de la compétence du directeur d'école et non de l'inspecteur.

Interrogé sur le soutien qui serait apporté à l'équipe enseignante en cas de désaccord de certaines familles, M. Rault indique que celle-ci sera pleinement accompagnée. Il souligne que cette organisation pédagogique est connue, déjà mise en œuvre dans d'autres écoles et reconnue pour ses apports auprès des élèves.

Mme Flageul s'interroge sur le lien entre cette nouvelle organisation et les difficultés relationnelles observées entre certains élèves.

Mme Léost explique que cette réflexion s'appuie notamment sur les résultats de l'évaluation d'école, au cours de laquelle quelques familles avaient fait remonter des préoccupations concernant le climat scolaire. Elle précise que cette nouvelle organisation s'inscrit dans une démarche plus globale d'amélioration du climat scolaire et de développement des compétences psychosociales, en cohérence avec les actions menées dans le cadre du programme PHARE.

M. Rault évoque l'importance de dispositifs tels que le « message clair », qui permettent aux élèves d'exprimer leurs difficultés relationnelles. Il souligne également que leur efficacité repose sur une implication de l'ensemble de la communauté éducative, incluant les familles et les personnels périscolaires.

Mme Flageul propose de mettre en place un « banc de l'amitié » destiné aux élèves qui se retrouvent isolés.

M. Rault évoque l'exemple du « banc de la solidarité » mis en place dans un parc de la commune de Lamballe et souligne que ce type de dispositif nécessite un accompagnement régulier afin que les élèves s'en approprient pleinement le fonctionnement.

Mme Flageul s'interroge sur les raisons ayant conduit à la convocation de ce conseil d'école extraordinaire, évoquant de possibles contestations et un manque de transparence.

M. Rault reconnaît que des contestations se sont exprimées. Concernant la transparence, il rappelle que l'organisation a été présentée aux familles dès le 9 juin.

M. Cartier estime que les choix pédagogiques relèvent des compétences de l'équipe enseignante et invite les familles à lui faire confiance.

Mme Flageul indique que certains parents auraient souhaité être associés à la réflexion concernant la répartition des classes.

M. Rault précise que la répartition pédagogique des élèves relève de la responsabilité de l'équipe enseignante et ne fait pas l'objet d'une concertation avec les familles.

Mme Allain témoigne avoir déjà connu une organisation comparable (classe GS/CE1), qui s'était révélée positive. M. Rault ajoute que ce type d'organisation est fréquent, notamment en raison de l'autonomie acquise par les élèves de CE1.

En conclusion, Mme Léost rappelle que les choix de répartition relèvent de l'équipe enseignante. Elle exprime le souhait que les explications apportées au cours de cette réunion permettent aux représentants des parents d'élèves de relayer auprès des familles les objectifs et les principes de cette nouvelle organisation.

Le conseil s'achève à 18h04.

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
LE BOURG
FRÉHEL
Tél. 02 96 41 51 04

Rédaction et relecture : Mme Léost, Mme Gestin, Mme Corbin, M. Serrandour